

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 13 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 avril 2016 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S - ALLIGIER J.C. - BOUVERET M – BRUCHON D - FINAND F - ARGOUD Y – COZ L – DENOLLY M - ANTUNES N – LAMBERT C - OKOUMOUCHIAN G – PINGET M.C – POIPY L - ROUX G

Absent (excusé) : BALLESTA P

### **POINT N°1 : URBANISME**

#### **1.1 : Permis de construire**

♦ M. MANSARD Fred : construction d'un abri couvert sur 2 côtés et pose d'une clôture (muret surmonté d'un grillage)  
Situation : 38, impasse les Terrasses du Primaret  
Avis favorable du conseil municipal. Le dossier a été transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

#### **1.2 : Déclarations préalables**

♦ M. GOUGNE Frédéric : remplacement des menuiseries extérieures  
Situation : 179, route du stade  
Le dossier a été transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

♦ M. ROUX Camille : réaménagement d'un bâtiment agricole  
Situation : 240, chemin du Suret

Le conseil municipal souhaiterait que la toiture du bâtiment soit de la même couleur que le bâtiment voisin. Le dossier est en instruction auprès des services compétents.

♦ M. MERLIN Franck : installation d'un carport et pose d'une clôture (muret surmonté d'un grillage)  
Situation : 40, impasse les terrasses du Primaret  
Le dossier fait l'objet d'un refus, le carport étant implanté à une distance non-conforme au règlement du lotissement.

#### **1.3 : Divers**

♦ Consultation de l'architecte des bâtiments de France : les dossiers sont à présent traités par Mme Anne-Sophie FLEURQUIN.

### **POINT N°2 : CULTURE - PATRIMOINE**

#### **2.1 : Aménagement de la place des Terreaux et du parc communal**

♦ Une rencontre a eu lieu avec M. PIERRON Patrice qui a été retenue pour l'étude du dossier. Un point a été fait sur la circulation, les manifestations organisées dans ce secteur, les animations, le commerce, etc..  
Des photos lui seront transmises ainsi que le plan topographique dès qu'il sera parvenu en mairie.

Une rencontre est nécessaire avec des représentants du territoire de Bièvre Valloire compétent pour la partie voirie départementale et des représentants de la communauté de communes pour la voirie intercommunale.

- ◆ Le devenir du bâtiment, propriété de M. et Mme CARION est à préciser au regard de la place qu'il occupe au cœur du projet d'aménagement.
- ◆ Une restitution de l'étude est prévue le 22 juin ou le 23 juin, à 16 h pour les services concernés, et à 20 h pour le conseil municipal.
- ◆ Une information sera donnée aux habitants le 3 juillet à l'occasion du marché.
- ◆ Une réunion publique est prévue le 11 ou le 12 juillet à 20 h au foyer rural.

## **2.2 : Restauration du mur rue du billier**

- ◆ Une réunion de chantier est prévue vendredi 15 avril pour la levée des réserves s'il est constaté que tous les problèmes ont été réglés.

## **POINT N°3 : BATIMENTS**

### **3.1 : Logements locatifs rue du Billier**

- ◆ Un avis a été demandé à un menuisier concernant l'état des menuiseries extérieures. Les fenêtres seraient à refaire, il n'y a par contre aucune urgence pour les portes. Voir la réfection des joints du vélux et sa peinture avec l'OPAC.

### **3.2 : Eglise St Jean Baptiste**

- ◆ Un devis sera demandé à un menuisier pour la balustrade à l'entrée.

### **3.3 : Mairie**

- ◆ Un devis sera demandé à un menuisier pour l'aménagement de placards à la mairie et dans la salle des associations

### **3.4 : Logement impasse de l'église Notre Dame**

- ◆ Un problème d'humidité est signalé. Il sera soumis à M. POULAIN, architecte en charge du dossier de réhabilitation des bâtiments à Tourdan.

## **POINT N°4 : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **4.1 : Economies d'énergie**

- ◆ Une rencontre est prévue avec l'AGEDEN à Grenoble le 3 mai.

### **4.2 : Visite des bois**

- ◆ Dans le cadre de la charte forestière, une visite des bois pourrait être organisée pour les enfants des écoles.

## **POINT N°5 : VOIRIE**

### **5.1 : Cheminement piétonnier du croton**

- ◆ Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises.

## **POINT N°6 : ELECTRICITE**

### **6.1 : Eclairage public**

♦ Le conseil municipal, à l'unanimité, décide une rénovation des armoires d'éclairage public. Ce dossier est porté par le syndicat des énergies de l'Isère. Le montant total des travaux s'élève à 21.304 € TTC et la participation de la commune déduction faite des aides financières externes est de 3.768 €

## **POINT N°7 : FINANCES**

### **7.1 : Cuisine centrale**

♦ Mme BOUVERET présente un bilan financier du fonctionnement de la cuisine centrale, reprenant les charges supportées par la commune comparées à la redevance perçue auprès d'ELIOR pour la confection des repas livrés à l'extérieur.

### **7.2 : Logements locatifs gérés par l'OPAC 38**

♦ Il a été constaté des retards de loyers pour les logements dont la gestion a été confiée à l'OPAC 38. La commune fera elle-même une relance aux personnes concernées.

## **POINT N°8 DIVERS**

### **8.1 : Marianne du civisme**

♦ La commune de Revel-Tourdan a été distinguée par l'association des maires de l'Isère qui lui a remis le trophée des Mariannes du civisme, la commune ayant eu 62,65% de participation aux élections départementales 2015, et se classant ainsi en 3<sup>ème</sup> position dans la catégorie des communes de 501 à 1000 inscrits.

### **8.2 : Illuminations**

♦ Il a été décidé d'améliorer les illuminations de Noël par rapport à l'hiver 2015 mais le coût engendré s'avère élevé. Le projet sera donc revu.

### **8.3 : Subvention aux associations**

♦ Le conseil municipal décide le versement d'une subvention de 290 € au FC Collines pour l'utilisation d'une salle extérieure à Revel-Tourdan, la commune n'ayant pas de salle d'une capacité suffisante pour accueillir la soirée dansante que cette association organise.

## **POINT N°9 : STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

### **9.1 : Voirie intercommunale**

♦ La communauté de communes a décidé la réfection d'une partie du chemin de Beaurepaire à partir de la route de Tourdan. La commune profitera de ces travaux pour refaire le revêtement de la place du 19 mars 1962. La poste va supprimer progressivement toutes les cabines publiques. La commune se renseignera pour

savoir si celle de Tourdan est toujours utilisée et dans le cas contraire essaiera de la faire enlever pour ne pas à avoir à intervenir de nouveau sur cette place.

## **9.2 Syndicat mixte du pays de Bièvre Valloire**

Le conseil municipal évoque la suppression de cette structure qui emploie 5 salariés en CDI qu'il conviendra de reclasser, suppression programmée fin 2017.

## **9.3 : Conseil communautaire du 29 mars 2016**

### **Points abordés**

- ◆ Maison de santé
- ◆ Finances
  - reprise anticipée des résultats 2015 : budget général
  - budget primitif 2016 : budget général
  - vote des taux
  - dotation de solidarité 2016
- ◆ Environnement
  - reprise anticipée des résultats 2015 : budget annexe de la redevance incitative
  - budget primitif 2016 : budget annexe de la redevance incitative
- ◆ Petite enfance – enfance - jeunesse
  - convention avec le centre social de l'île du battoir
- ◆ Administration générale
  - EPORA – garantie de rachat de la maison médicale de Beaurepaire
  - tarifs du personnel mis à disposition des communes
  - création et suppression de poste suite à avancement de grade sur l'année 2016
- ◆ Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du conseil communautaire
- ◆ Questions diverses
  - schéma départemental de l'accessibilité aux services publics
  - évolutions portant sur l'OVIV et le SIVARES

Le Maire  
Sylvie DEZARNAUD